

Chez 833solar, nous développons des solutions structurelles conçues pour offrir une **durabilité, une fiabilité et une sécurité maximales à long terme**. Nos systèmes sont fabriqués selon des normes de qualité strictes et conformément à des spécifications techniques rigoureuses, garantissant ainsi un fonctionnement optimal dans les conditions réelles d'installation.

C'est pourquoi nos structures bénéficient d'une **garantie pouvant aller jusqu'à 25 ans sur les matériaux**, à compter de la **date d'achat**, ce qui témoigne de notre engagement envers la performance et la résistance de nos systèmes au fil du temps.

Pour garantir ce niveau de performances, il est indispensable que l'installation, la manipulation, le stockage et l'utilisation du produit soient effectués conformément aux instructions techniques du fabricant. À cet égard, la validité de la garantie est subordonnée au **strict respect des manuels de montage et des fiches techniques du produit et du système en vigueur au moment de l'installation**, ainsi que de la réglementation applicable.

Si cette conformité ne peut être prouvée, la garantie sera **automatiquement annulée dans son intégralité**, sans qu'aucune couverture ne puisse être appliquée.

De même, la garantie sera annulée en cas de **non-paiement total ou partiel du produit**.

De même, la garantie ne s'appliquera pas dans les situations résultant :

- d'un stockage inapproprié ou d'une manipulation incorrecte avant l'installation
- d'une exposition à des températures extrêmes ou à des conditions environnementales dépassant les limites prévues dans la conception du produit
- de la présence d'agents chimiques, de contaminants ou de conditions agressives non prévues
- Une installation incorrecte ou non conforme aux instructions du fabricant
- Une utilisation abusive ou non prévue du produit
- Un manque d'entretien adéquat
- Des modifications non autorisées ou l'utilisation de composants non homologués
- Des cas de force majeure

La garantie couvre exclusivement les éventuels **défauts de matériau ou de fabrication** affectant la résistance structurelle du système, et se limite à la réparation, au remplacement ou, le cas échéant, au remboursement du produit, selon la décision du fabricant.

Sont exclus de la garantie les frais liés à l'installation, au démontage ou à la réinstallation, ainsi que les frais de transport, sauf autorisation expresse du fabricant, et tout dommage indirect ou préjudice financier résultant d'un incident.

Garantie du produit 2026



Pour le traitement de tout incident, il sera nécessaire de le signaler par écrit dans un délai maximal de **14 jours à compter de sa détection**, en fournissant les documents nécessaires à son évaluation. Le fabricant pourra demander des informations complémentaires, procéder à des inspections techniques ou exiger l'envoi du matériel concerné pour analyse.

La garantie s'applique exclusivement à **l'acheteur direct du produit** et, en cas d'achat auprès d'un distributeur, elle doit impérativement être traitée par ce dernier.

Les interventions effectuées au titre de la garantie n'entraîneront en aucun cas une prolongation ou une remise à zéro de la période initiale.



SUNCONNECTION WORLDWIDE, SLU.
833SOLAR - Garantie du produit 2026
C/ Buenos Aires, 58 - 30500 Molina de Segura
(Murcia)
Telf: 868 076 098

Sunconection Worldwide, S.L.U.
C.I.F. B-73.865.016
C/ Molina de Segura, nº5
Bloque 1-4º C-D
30007 Murcia